Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 084-248400160-20261015-DEL_2026116-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU RE[illegible]
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 15 octobre 2025

L'an deux mil vingt-six
et le quinze octobre à dix-huit heures

Nombre de membres
Afférents au conseil communautaire : 31
En exercice : 31
Qui ont pris part à la délibération : 23
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
Le 09 octobre 2026

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : PHILIPPE DE BEAUREGARD, HERVE AURIACH, DAVID AZZOLINI, ELVIRE TEOCCHI, FRANÇOISE VIRLOUVET, JEAN-MARC PRADINAS, SEBASTIEN PAYAN, LUCIE ARNAUD, LOÏC BASTET, GERARD CLAUZEL, YOLANDE SANDRONE, BRIGITTE MACHARD, VINCENT FAURE, PASCAL CROZET, ANNE-JÖELLE ROBERT-VACHEY, JULIEN MERLE, MARIE-FRANCE ESTIVAL, ISABELLE DALADIER, JOSEPH SAURA, CORINNE BIGOT, CHRISTOPHE MENU, THERESE BERNARD, JEROME GAUCHER
AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : SYLVETTE GILL A HERVE AURIACH, ANNE-SOPHIE BURKHARDT A LUCIE ARNAUD, DOMINIQUE FICTY A VINCENT FAURE, ROMAIN MOINET A MARIE-FRANCE ESTIVAL, ALICE LOSCRI A LOÏC BASTET, LILIANE DIAZ A PHILIPPE DE BEAUREGARD
ABSENTS : DAVID MALAVAL, EMMANUEL RENAUD
SECRETAIRE DE SEANCE : FRANÇOISE VIRLOUVET

Délibération n°C2026-116
Rapport d'activité 2025 de l'espace France services itinérant

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport annuel 2025 de l'espace France services itinérant destiné à l'information des élus et du public ;

Considérant qu'une fois présenté au conseil communautaire, ce rapport sera transmis aux communes membres de l'EPCI en vue de son adoption par chaque conseil municipal,

Considérant dès son adoption, il sera consultable au siège et sur le site internet de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire est appelé à approuver le rapport d'activité 2025 de l'espace France services itinérant de la Communauté de communes, joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 084-248400160-20261015-DEL_2026116-DE

Délibération n°C2026-116
Rapport d'activité 2025 de l'espace France services itinérant

Le rapporteur entendu,

Le Conseil délibère,

Approuve le rapport d'activité 2025 de l'espace France services itinérant de la Communauté de communes, joint en annexe,

Précise que ce rapport sera transmis aux communes membres de la communauté de communes,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

La secrétaire de séance, Le Président,

Françoise VIRLOUVET **Julien MERLE**

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr